

Election du 4 mars 2018

La présente brochure explicative sur la manière de voter est annexée au matériel de vote



Election complémentaire d'un-e conseiller-ère municipal-e

Dimanche 4 mars 2018

1^{er} tour

Bulletin électoral officiel

Ouverture du Bureau de vote :

le dimanche 4 mars 2018, de 8h00 à 9h00

*(votation fédérale et élection communale 1^{er} tour)
(2^{ème} tour voir informations)*



Bâtiment communal - salle

Boîte pour votation:

Bâtiment communal – Rue Principale 4



Publication des résultats de cette élection :

- au pilier public
- à l'issue du dépouillement le dimanche 4 mars 2018 en fin de journée
- sur le site Internet communal : www.ogens.ch

- PROGRAMME INDICATIF DES OPÉRATIONS

Election Municipalité

08h00 à 09h00	Ouverture du bureau de vote pour le 1^{er} tour
Dès 9h00	Dépouillement
09h30	Proclamation des résultats
10h00 précise	Dernier délai de dépôt des listes pour le 2 ^{ème} tour auprès du Président du bureau
11h00 à 12h00	Ouverture du bureau de vote pour le 2^{ème} tour
Dès 12h00	Dépouillement
12h30	Proclamation des résultats

Le programme ci-contre est « indicatif » et, moyennant respect des contraintes rappelées ci-contre, le bureau est libre de planifier les opérations à sa convenance. Le temps de dépouillement peut être réduit ou prolongé.

Si la municipalité est élue dès le 1^{er} tour, le Président du bureau respecte les délais légaux et informe immédiatement et clairement les électeurs des impacts éventuels sur la suite du programme, en proclamant les résultats et via le procès-verbal affiché au pilier public, à savoir que le 2^{ème} tour peut être supprimé.